



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° : 235A - 2024

Nomenclature : 6.1

Publication numérique le : 25/09/2024

**ARRETE MUNICIPAL
MISE EN DEMEURE D'EVALUATION
COMPORTEMENTALE DU CHIEN "NILA"
DE RACE MALINOIS**

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
- Vu le Code Rural et notamment l'article L.2114-2.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;
- Vu le rapport administratif de la police municipale en date du 29/08/2024 relatant la divagation de la chienne « Nila » de race malinois dans le parc public de LABEGE en présence des enfants du centre de loisirs de LABEGE,
- Vu le compte rendu de mission de la police municipale en date du 22/07/2024 concernant la divagation de la chienne Nila et de son placement fourrière animale à la SCAPA,
- Vu le rapport d'information judiciaire de la police municipale en date du 06/03/2024 relevant la circulation sur la route d'animal sans conducteur de la chienne appartenant à la famille LAKEHAL,
- Vu le compte rendu de l'accueil de la police municipale en date du 13/05/2024 concernant le signalement téléphonique du gérant des « ambulances de l'autan » à LABEGE, concernant les intrusions répétées et sans surveillance de la chienne « Nila » au sein de son établissement,
- Vu le compte rendu administratif de la police municipale en date du 06/03/2024 concernant la divagation de la chienne « Nila » dans la rue Jacques BREL et ses abords.
- Vu la verbalisation électronique en date 06/03/2024, concernant la divagation de la chienne « Nila » à sa détentrice,
- Considérant qu'il y a lieu de faire procéder à un examen de l'animal par un vétérinaire inscrit sur la liste départementale des vétérinaires pour procéder à l'évaluation comportementale de la chienne ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Madame LAKEHAL Latifa demeurant au n°1 rue Jacques BREL, villa 30, à LABEGE, détentrice de la chienne « Nila », identifiée sous le numéro de puce 250268712684275 et répondant au signalement suivant : race malinois de couleur fauve, est mise en demeure de faire procéder dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent arrêté à l'évaluation comportementale du dit chien.

Article 2 :

Madame LAKEHAL Latifa, la détentrice informe dans les meilleurs délais le Maire de LABEGE de l'identité du vétérinaire qu'elle a choisi sur la liste départementale ci-jointe.

Article 3 :

Madame LAKEHAL Latifa est invitée à faire parvenir à la Mairie dans le délai de 15 jours à compter de l'examen de la chienne « Nila » les résultats de l'évaluation comportementale.

Article 4 :

Madame LAKEHAL Latifa doit prendre toutes les mesures nécessaires à ce que la clôture de son jardinet assure le maintien et la sécurité de la chienne.

Article 5 :

La totalité des frais d'évaluation, y compris les éventuels frais supplémentaires liés à une évaluation complémentaire, sont à la charge des détenteurs ou des propriétaires de la chienne « Nila ».

Article 6 :


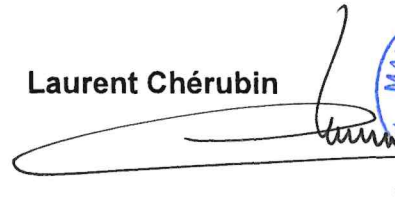
Le Maire de Labège

Le Commandant de Gendarmerie de Saint Orens-de-Gameville

Les Policiers Municipaux de Labège, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Fait à Labège, le 25/09/2021
Pour copie conforme
Le maire

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **235A_2024**
Objet : **MISE EN DEMEURE D'EVALUATION COMPORTEMENTALE
DU CHIEN "NILA" DE RACE MALINOIS**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-09-25 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 6.1 - Police municipale
Identifiant unique : 031-213102544-20240925-235A_2024-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20240925-235A_2024-AI-1-1_0.xml	text/xml	897 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_6368.pdf Nom métier : 99_AI-031-213102544-20240925-235A_2024-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	56.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 septembre 2024 à 14h23min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 septembre 2024 à 14h24min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 septembre 2024 à 14h24min23s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	25 septembre 2024 à 18h03min35s	Reçu par le MI le 2024-09-25

